

PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 45 CONCERNANT IMERYS

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



IMERYS

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 14 MAI 2024

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 6 : Politique de rémunération des dirigeants**

Analyse

La politique de rémunération présentée au vote des actionnaires prévoit la possibilité pour le dirigeant de bénéficier d'une rémunération exceptionnelle « à raison de prestations ou missions particulières qui seraient confiées », sans que soit apportée de précision quant à un éventuel plafond de cette rémunération.

Par ailleurs celle-ci ouvre l'éventualité du maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.



Références

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : II-C- 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.

La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration d'IMERYS

Le conseil d'IMERYS comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 50% de membres libres d'intérêts, hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick Kron	Président	Non libre d'intérêts	100%	M	70	FR	5	2027	0	3			
	Bernard Delpit	Dirigeant d'un établissement lié	Non libre d'intérêts	100%	M	59	FR	2	2025	1	2			
	Ian Gallienne	Durée de mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	53	FR	14	2025	1	4		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Paris Kyriacopoulos	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	42	GR	3	2027	0	2			
	Dominique Morin	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	60	FR	4	2026	0	1			M
	Carlos Manuel Pérez Fernández	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	50	ES	4	2026	0	1			
	Laurent Raets		Non libre d'intérêts	100%	F	44	BE	9	2025	1	2	M		
	Stéphanie Besnier		Libre d'intérêts	100%	F	47	FR	1	2026	0	1	M		
	Annette Messemer		Libre d'intérêts	60%	F	59	DE	4	2026	0	4	M	M	M
	Lucile Ribot		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	6	2025	0	2	P		
	Véronique Saubot		Libre d'intérêts	80%	F	59	FR	4	2026	0	3	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Laurent Favre		Libre d'intérêts	Nouveau	M	52	FR	Nouveau	2027	1	1			
	Rein Dirx	Censeur												

2. Spécificités

- Les statuts de la société IMERYS comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Un administrateur, collaborateur du principal actionnaire, ayant siégé au conseil d'Imerys de 2015 à 2018 siège en qualité de censeur.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

